

MISE EN SEPARATIF DES
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
ET RENFORCEMENT DU
RESEAU D'EAU POTABLE

PROGRAMME DE TRAVAUX 2022/2023

**COMMUNE DE CHALAMONT** 

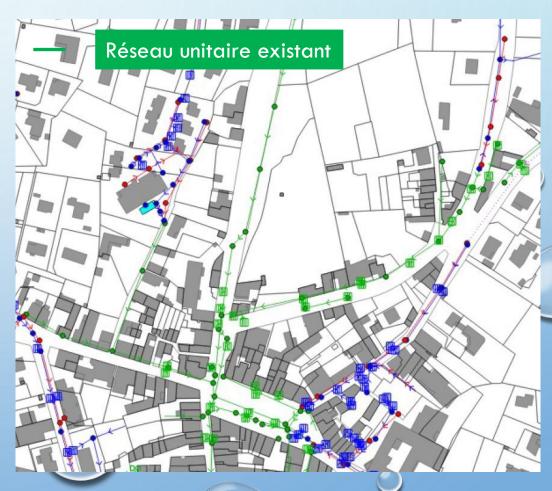


**RÉUNION PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2022** 



#### SITUATION ACTUELLE

- Réseau unitaire le long de la route de Bourg et de la rue Saint-Honoré, endommagé et présentant des intrusions d'eaux claires.
- Lors des évènements pluvieux, les effluents sont rejetés directement au milieu naturel par l'intermédiaire d'un déversoir d'orage (Le Toison), sans traitement.
- Le réseau d'eau potable du bourg est vieillissant et vétuste : canalisations en fonte grise qui contribuent à générer d'importantes pertes d'eau par des casses franches et des micro-fuites sur des parties corrodés du métal.





#### **OBJET DES TRAVAUX**

- 1. L'amélioration du réseau de collecte des eaux usées par la mise en place d'un réseau d'assainissement eaux usées séparatifs et la mise en place de regards de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales distincts pour chaque habitation.
- 2. L'amélioration et la fiabilisation du réseau de distribution en eau potable et la mise en conformité des branchements d'eau potable.

#### LES INTERVENANTS

**MAITRE D'OUVRAGE** 



**COMMUNE de CHALAMONT** 1 place Louis Lamarche 01320 CHALAMONT TEL.: 04 74 46 99 60

**MAITRE D'ŒUVRE** 



EAU+01 190 rue du Rafour 01320 CHATILLON LA PALUD Tel: 09 67 58 40 57

**ENTREPRISES** 



**SOMEC** 979 chemin du Châtelard 01310 SAINT-REMY Tél: 04 74 24 25 17



**SARL Louis PETTINI** 340 rue Sous la Côte **01450 PONCIN** Tél: 04 74 39 96 55



Financé par



le Département



### AIRE DE STOCKAGE ET BASE VIE





#### PANNEAUX D'INFORMATION



## COMMUNE DE CHALAMONT Travaux Centre Village



Nos commerces restent accessibles pendant les travaux

Maitre d'ouvrage :



1 Place Louis Lamarche 01320 CHALAMONT Financeurs:



Groupement d'entreprises :



979 chemin du Châtelard 01310 SAINT-REMY



340 rue Sous la Côte 01450 PONCIN Maitre d'œuvre :



190 rue du Rafour 01320 CHATILLON LA PALUD

	Travaux	Mise en séparatif des réseaux assainissement
		et renforcement de réseau d'eau potable - Programme de travaux 2022 / 2023
	Période	JUIN 2022 à JUILLET 2023
	Montant de l'opération	1 523 385,10 € HT soit 1 828 062,12 € TTC



### PANNEAUX D'INFORMATION



# eautor

## **CONSTAT D'HUISSIER AVANT TRAVAUX**



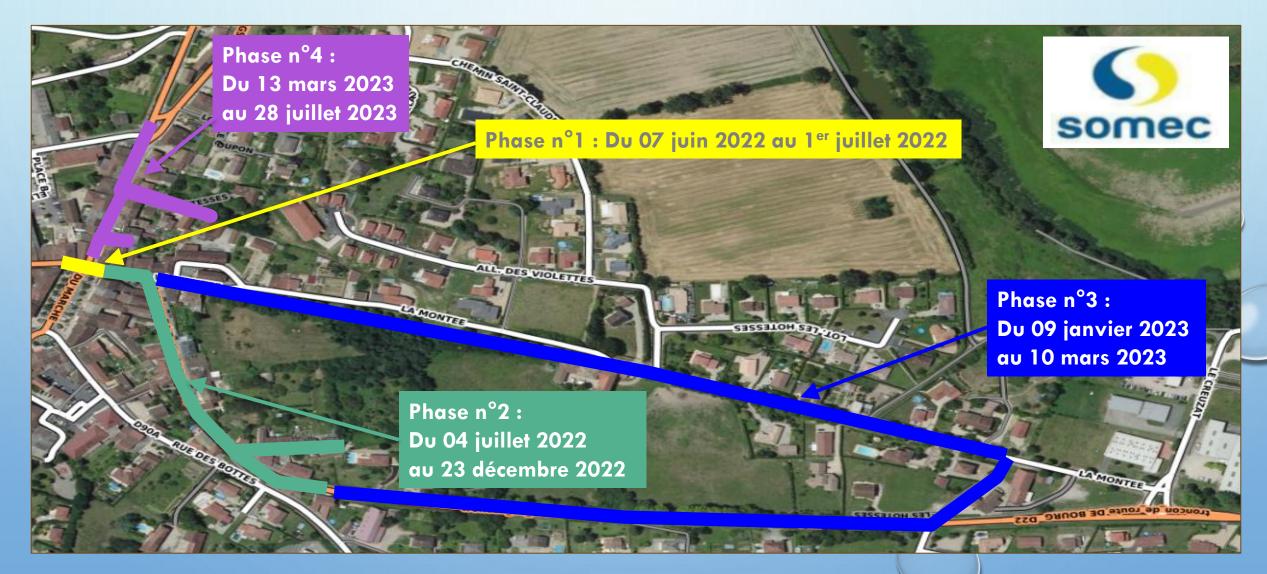




Huissiers De Justice À Bourg-En-Bresse



### **LOCALISATION ET PHASAGE DES TRAVAUX**



# eautor

## PHASE N°1: CARREFOUR PLACE DU MARCHE

- Route barrée avec itinéraire de déviation PL et VL
- Maintien des accès piétons pour les commerces depuis les parcs de stationnement

Durée prévisionnelle : 3 semaines du 07 juin 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022

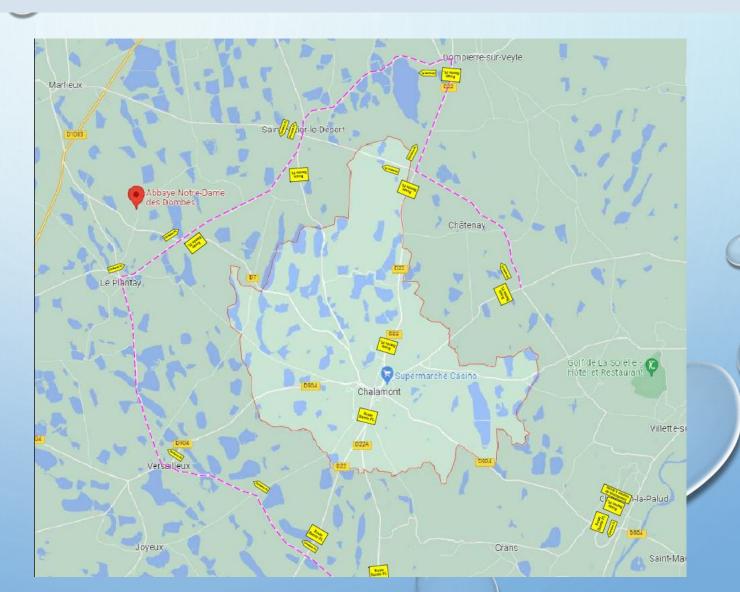




## PHASE N°1: CARREFOUR PLACE DU MARCHE

ITINERAIRE DE DEVIATION POIDS-LOURDS

Durée prévisionnelle : 3 semaines du 07 juin 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022

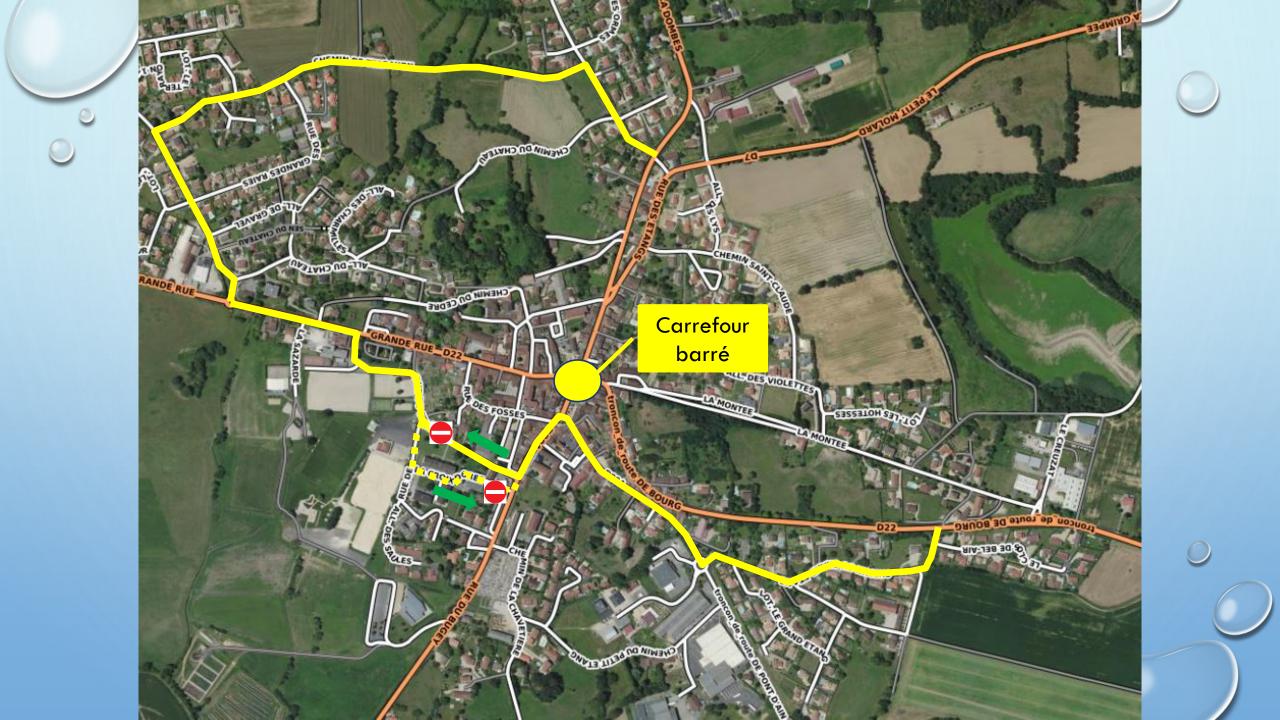




## PHASE N°1: CARREFOUR PLACE DU MARCHE

Durée prévisionnelle : 3 semaines du 07 juin 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022

ITINERAIRE DE DEVIATION
VEHICULES LEGERS



# eautoi

- Route barrée avec itinéraire de déviation PL et VL
- Interdiction de stationner dans l'emprise des travaux (sur une longueur d'environ 50 mètres)

Durée prévisionnelle : 5 mois du 04 juillet 2022 au 23 décembre 2022

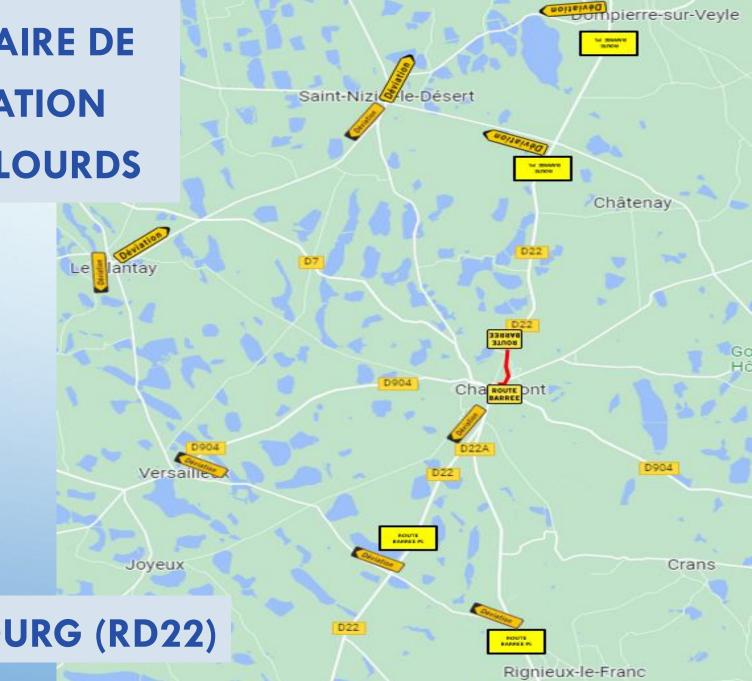
## PHASE N°2: ROUTE DE BOURG (RD22)





## **ITINERAIRE DE DEVIATION POIDS-LOURDS**

Durée prévisionnelle : 5 mois du 04 juillet 2022 au 23 décembre 2022



PHASE N°2: ROUTE DE BOURG (RD22)

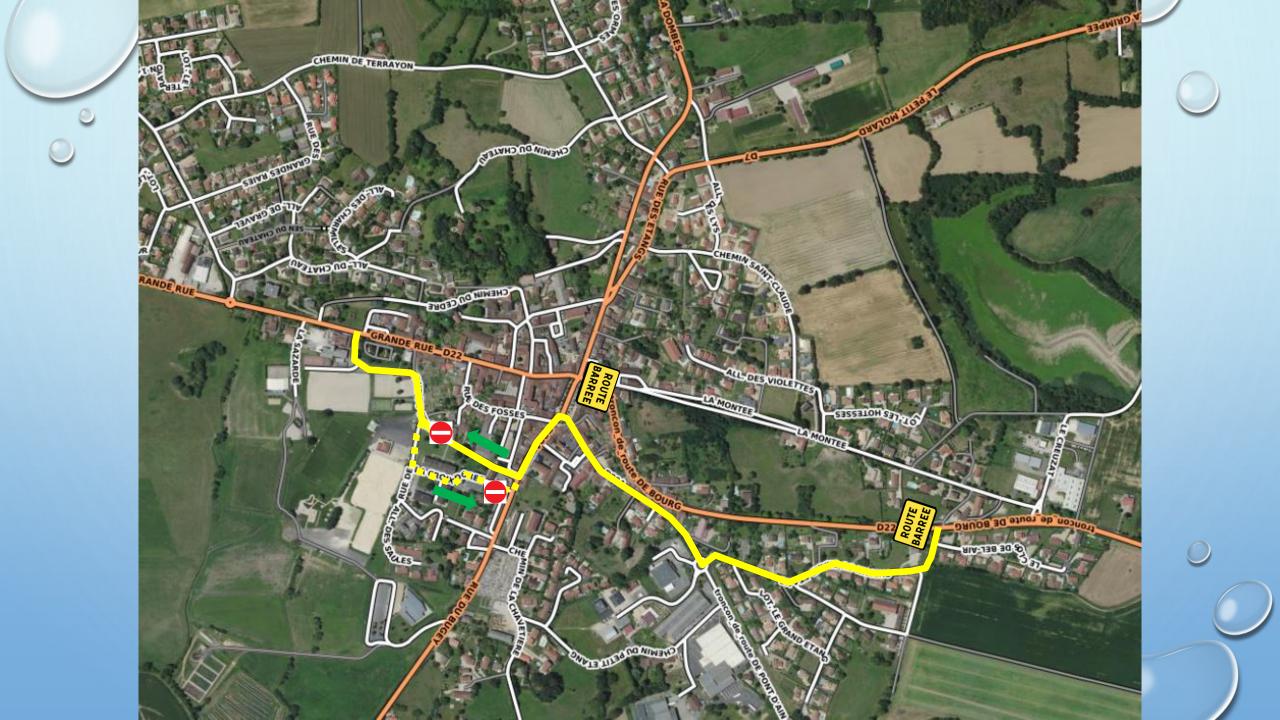


## PHASE N°2: ROUTE DE BOURG (RD22)

# ITINERAIRE DE DEVIATION VEHICULES LEGERS

Durée prévisionnelle : 5 mois du 04 juillet 2022 au 23 décembre 2022



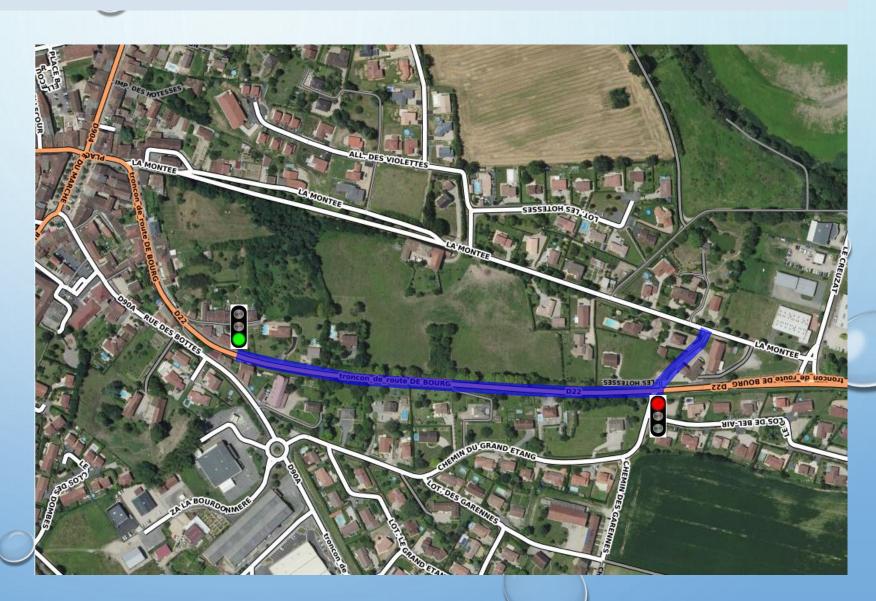




## PHASE N°3: ROUTE DE BOURG (RD22)

Circulation alternée pilotée par feux tricolores

Durée prévisionnelle : 2 mois du 09 janvier 2023 au 10 mars 2023

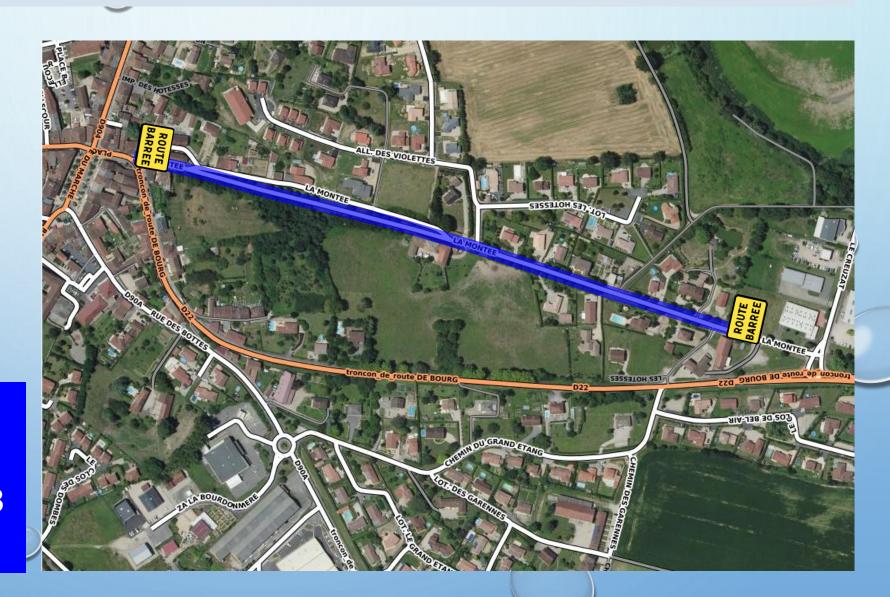


# eautoi

## **PHASE N°3 BIS: LA MONTEE**

- Route barrée <u>sauf riverains</u> (accès de part et d'autre de La Montée)
- Interdiction de stationner dans
  l'emprise des travaux (sur une longueur d'environ 50 mètres)

Durée prévisionnelle : 2 mois Entre le 09 janvier 2023 au 10 mars 2023

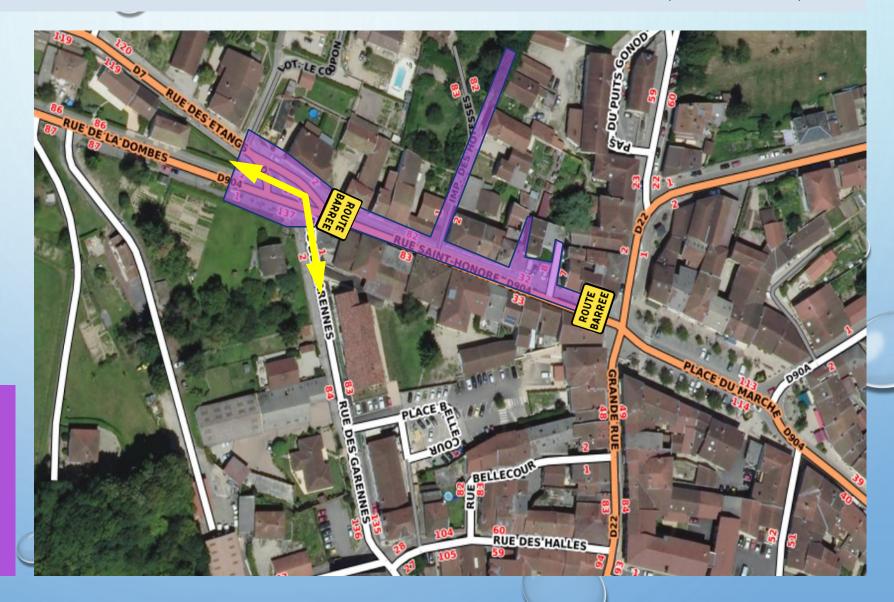


# eautoi

- Route barrée avec itinéraire de déviation PL et VL
- Maintien des accès piétons pour les commerces depuis les parcs de stationnement
- Accès à la Place Bellecour maintenu par la rue des Garennes

Durée prévisionnelle : 5 mois du 13 mars 2023 au 28 juillet 2023

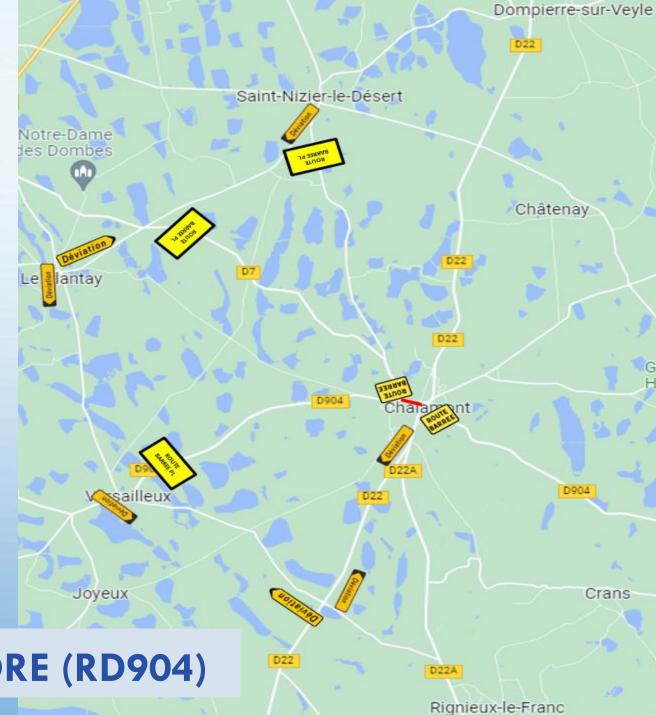
## PHASE N°4: RUE SAINT HONORE (RD904)





ITINERAIRE DE DEVIATION POIDS-LOURDS

Durée prévisionnelle : 5 mois du 13 mars 2023 au 28 juillet 2023



PHASE N°4: RUE SAINT HONORE (RD904)



## PHASE N°4: RUE SAINT HONORE (RD904)

# ITINERAIRE DE DEVIATION VEHICULES LEGERS

Durée prévisionnelle : 5 mois du 13 mars 2023 au 28 juillet 2023







## **ORGANISATION DU CHANTIER**

#### Ordonnancement :

- > Maintien des accès piétons,
- Maintien des accès aux commerces,
- Interdiction de stationner le long de la route de Bourg, dans l'emprise des travaux,

#### Circulation:

- Route barrée sauf riverains avec itinéraire de déviation VL et PL sur les axes Chalamont –
   Bourg puis Chalamont Villars,
- > Route barrée sauf riverains : mise en place de déviations locales,
- CROISEMENT DE POIDS-LOURDS.

#### Communication:

- Panneaux d'information à l'entrée de la commune,
- Information aux riverains par la commune, les entreprises (courriers, réunions de chantier hebdomadaires),
- Réunion publique.



## **ORGANISATION DU CHANTIER**

- Nuisances liées aux travaux :
  - > Bruits (circulation des engins, brise-roche, etc.),
  - > Poussière (évacuation des déblais et apport de matériaux de tranchée, compactage),
  - > Difficulté de circulation : accès aux habitations.
- Mesures prises afin de réduire les nuisances :
  - > Bruits
    - Travaux en journée,
    - Engins répondant à la réglementation en matière de bruits,
  - Poussière
    - Nettoyage de chantier à chaque fin de semaine,
    - Arrosage autour chantier si nécessaire,
  - > Accès aux habitations
    - Maintien des accès piétons aux habitations durant le chantier,
    - Maintien des accès routiers le WE et en semaine le matin et le soir (dans la mesure où la sécurité des usagers n'est pas compromise). Rétablissement des accès véhicules riverains dès que possible,
    - Maintien des accès (véhicules de secours, assistances médicales...).



# COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



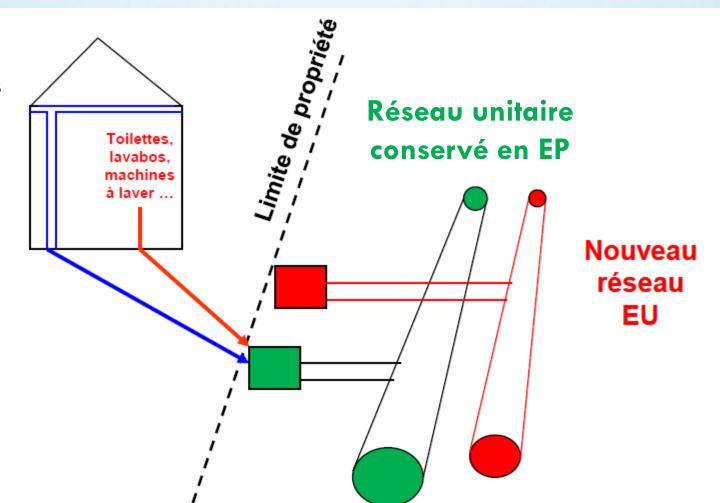
- La périodicité et les horaires du ramassage des déchets ménagers et de la collecte sélective restent inchangés : les ordures ménagères et la collecte sélective sont ramassées le vendredi matin,
- Le long de la route de Bourg (RD22), le véhicule de ramassage pourra toujours effectuer la collecte normal
- Le long de la rue Saint-Honoré (RD904), lors des travaux, les usagers amèneront leur bacs de part et d'autres de la zone de chantier clôturé (côté rue des Garennes ou place du Marché). Pour les personnes à mobilité réduite, ou les personnes âgées, les entreprises pourront mener les bacs sur le lieu de collecte.



## TRAVAUX DE RACCORDEMENT EAUX USEES : LIMITES DE PRESTATIONS

## A la charge des usagers du réseau :

- Raccordement des eaux usées (WC, lavabos, douches, machines à laver, ...),
- Mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales en domaine privé.



## A la charge de la collectivité :

- Création des nouveaux réseaux séparatif EU et EP,
- Mise en place des regards de branchements EU et EP dans la limite de un regard par compteur d'eau (sauf cas particulier).



#### **MODALITES DE RACCORDEMENT AUX RESEAU D'EAUX USEES**

- Habitation existante,
- Boite de branchement en limite de propriété posé à la convenance du propriétaire (sous réserve des prescriptions techniques),
- La boîte définit la limite réseau public/réseau privé et fait partie du réseau public,
- Dans la mesure du possible, l'ensemble des eaux usées donnant sur le domaine public, au droit du nouveau réseau posé, seront directement raccordées au réseau d'eaux usées (sauf contrainte technique particulière).
- Envoi d'un courrier de la part de la Commune de CHALAMONT sur la mise en service du réseau collectif d'eaux usées séparatif et les obligations de raccordement et de mise en conformité,



#### **MODALITES DE RACCORDEMENT AUX RESEAU D'EAUX USEES**

- Raccordement de votre habitation sur la boite de branchement par une entreprise de votre choix, pour les eaux usées non raccordable directement (ne donnant par du bon côté de la rue par exemple).
- Le cas échéant déconnexion de votre fosse (désinfection et utilisation pour récupération des EP ou suppression par comblement) et tout ouvrages d'assainissement non collectifs : bac à graisse,
- La séparation des Eaux pluviales et des eaux usées est impérative et à la charge du propriétaire.



# MODALITES TECHNIQUES : EAUX USEES / EAUX PLUVIALES

Pour les habitations déjà raccordées : Obligation de se mettre en conformité

Séparation des Eaux Usées et Eaux Pluviales

- Ne raccorder que les eaux usées au réseau EU (toilettes, Salle de bains, cuisine, ...),
- Suppression des installations individuelles (fosses septiques, ...),
- Eaux Pluviales : Raccordement au réseau EP, ou traitement à la parcelle si pas de desserte par réseau EP,
- dans un délai maximum de 2 ans.

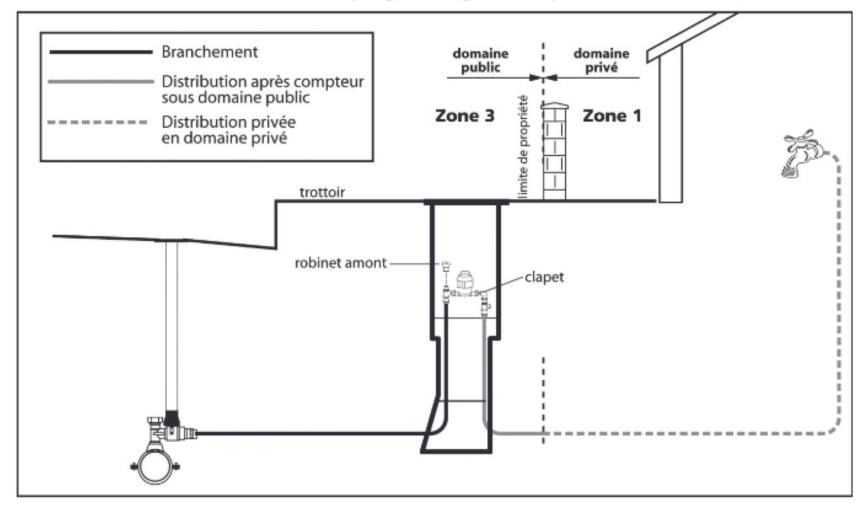


#### A la charge de la commune :

- Mise en conformité et pose de regard compteur d'eau pour chaque habitation disposant d'une arrivée d'eau

## TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE : LIMITES DE PRESTATIONS

Ensemble de comptage en regard compact sous trottoir





#### **MODALITES TECHNIQUES: EAU POTABLE**

- Habitation disposant d'un compteur d'eau,
- Mise en place d'un Regard compteur d'eau compact et pré-isolé en limite de propriété (sous réserve des prescriptions techniques),
- De manière générale, le compteur définit la limite réseau public/réseau privé et fait partie du réseau public. Le regard sera raccordé sur le tuyau existant (PE, PVC).
- Dans la mesure du possible, les canalisations de branchement d'eau potable <u>en plomb</u> seront reprises jusqu'à l'emplacement du compteur existant (sauf contrainte technique particulière).



## VOS OBLIGATIONS LEGALES

#### **Raccordements**

Art. L.1331-1.

« Le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est <u>obligatoire</u> dans le délai de deux ans à compter de la mise en service de l'égout».

# Charge des travaux de branchements

Art. L.1331-4.

« Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires. La commune contrôle la conformité des installations existantes ».

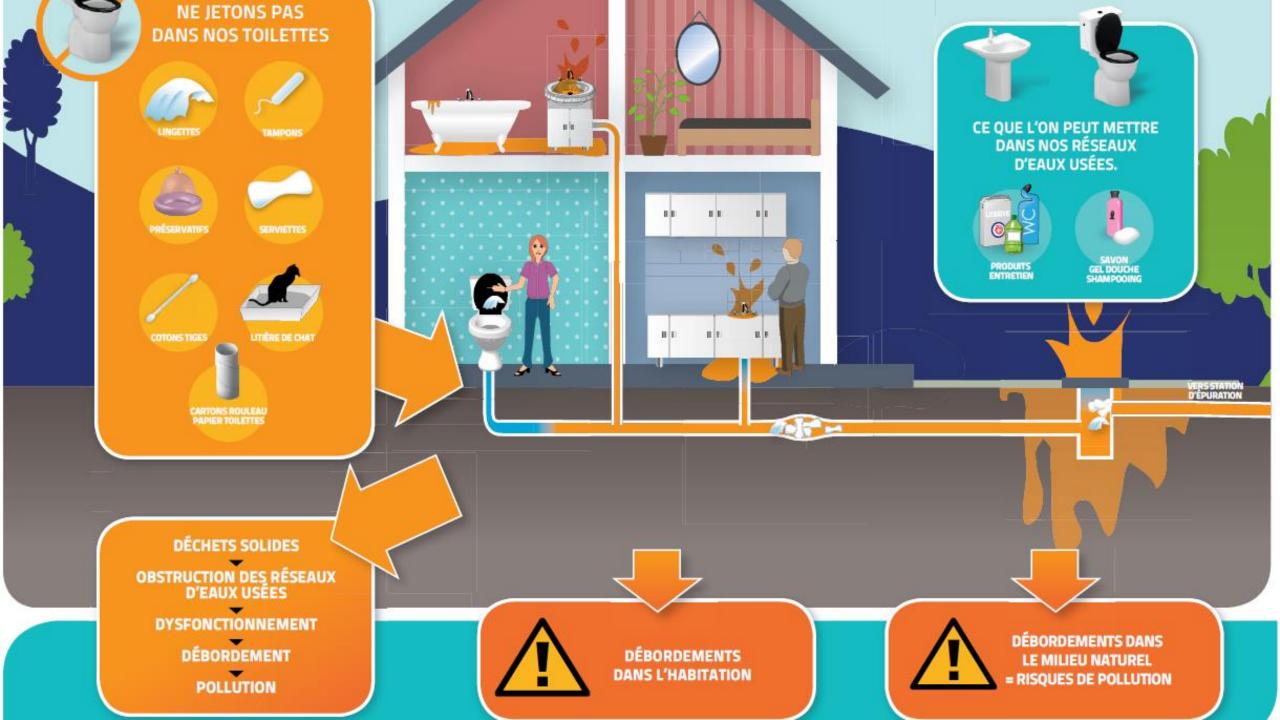
### Destruction des installations périmées Art. L.1331-5.

« Dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et au frais du propriétaire ».





## J'ADOPTE LES BONS GESTES







### Une fuite peut vous coûter environ...

#### L'impact d'une fuite



#### 476 €\* Sur un robinet

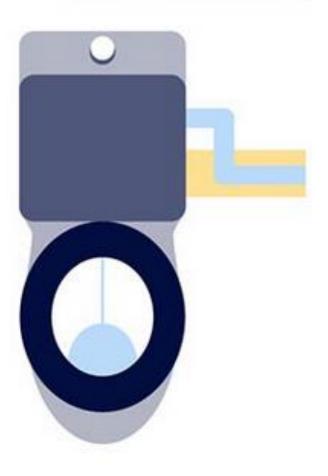
16 litres par heure pour un mince filet d'eau

#### 119 €\* Sur une canalisation fissurée

4 litres par heure pour un goutte à goutte

#### 744 €\* Sur une chasse d'eau

25 litres par heure pour une fuite en continu



<sup>\*</sup>Prix calculé sur la base du prix moyen de l'eau en France estimé à 3,40 euros/m3 soit 0,0034 euros/litre [source INSEE 2012]



#### 1. DETECTER LA FUITE D'EAU

Pour détecter une fuite d'eau, nous vous conseillons de vérifier l'ensemble de vos points d'eau, en priorité les plus sensibles : les chasses d'eau, le cumulus et les canalisations.

Certaines fuites d'eau sont invisibles. Il est conseillé d'effectuer au plus vite un <u>test fuite.</u>

Si vous ne constatez aucune fuite à l'œil nu, celle-ci peut être invisible. Pour vous aider à la repérer dans votre logement :

- fermez les robinets d'arrivée d'eau les uns après les autres et regardez les chiffres de votre compteur à chaque fois.
- dès que les chiffres cessent de tourner, vous avez détecté le circuit où est située la fuite.

Si malgré tout vous n'arrivez pas à localiser la fuite d'eau, contactez un plombier.

